

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_31
id. 1474

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**CONSTRUCTION D'UN 18ÈME COLLÈGE
À VERDUN-SUR-GARONNE**

Lors de sa session du 5 juillet 2012 pour le vote de la Décision Modificative n° 1, l'Assemblée Départementale a approuvé le principe de construction d'un 18ème collège en Haute Qualité Environnementale -HQE- sur la commune de Verdun- sur-Garonne.

Face à l'évolution croissante des effectifs des collégiens dans le département, la capacité d'accueil de cet établissement, initialement prévue pour 500 élèves, a été portée à 600 lors du vote du budget primitif, le 27 janvier 2014.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **16 M € TTC**.

Par délibération du 20 février 2013, la Communauté de Communes « Pays de Garonne et Gascogne » s'est engagée à contribuer au financement de ce collège à hauteur de 25 % du montant HT des travaux (soit 2,5 M € sur la base de 10 M € HT).

Par ailleurs, en ce qui concerne le terrain d'implantation de l'établissement, le conseil municipal de Verdun-sur Garonne, lors de sa séance du 18 décembre 2013, a acté la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée ZY 15 d'une superficie totale de 63 141 m² située à la sortie de la ville, sur la route d'Auch.

La Commission Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Verdun-sur-Garonne a par ailleurs finalisé, le 18 décembre dernier, le document rendant le terrain constructible. Celui-ci devra être approuvé lors d'un prochain Conseil Municipal, qui interviendra vraisemblablement en début d'année 2015, transmis aux services de Monsieur le Préfet et sera ensuite notifié à notre collectivité.

L'acte de cession du terrain par la commune de Verdun-sur-Garonne au Conseil Général pourra alors être signé dans les meilleurs délais en l'étude de Maîtres Oeuillet et Chabosson à Montauban.

Je vous rappelle que la société HEMIS AMO a été retenue en qualité de programmiste et missionnée pour l'assistance aux études de faisabilité de pré-programmation préalablement nécessaires à cette construction.

Dans ce cadre, j'ai récemment saisi par courrier Madame le Maire de Verdun-sur Garonne afin que soit organisée très rapidement une réunion avec son service Urbanisme, nos techniciens et le programmiste précité, de façon à finaliser l'ensemble des modalités techniques liées à l'implantation du futur bâtiment. Ainsi, les travaux de viabilisation du terrain (réseaux d'assainissement, eau potable...) pourront être réalisés par la commune de Verdun-sur-Garonne.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose aujourd'hui de bien vouloir délibérer.

□

□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée du 5 juillet 2012 approuvant le principe de construction d'un 18ème collège en Haute Qualité Environnementale -HQE- sur la commune de Verdun- sur-Garonne,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'avancement du dossier tel que présenté ;
- Approuve à cet effet, une autorisation de programme de 16 M € pour la construction du 18ème collège à Verdun-sur-Garonne, étant précisé que la participation de la Communauté de Communes « Pays de Garonne et Gascogne » de 2,5 M € viendra s'inscrire en recettes ;
 - l'inscription d'un crédit de paiement de 4 M € pour 2015, étant précisé que 5 M € ont déjà été provisionnés ;
 - l'inscription des crédits restant à inscrire selon l'échéancier suivant :
 - 3 M € en 2016
 - 3 M € en 2017
 - 1 M € en 2018
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toutes décisions concernant les démarches et études relatives au 18ème collège ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à la création de ce 18ème collège.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET